

MUNICIPALITÉ

RÉPONSE ÉCRITE

à l'interpellation de Mesdames les Conseillères communales Lucie Mauch et Marie Schneider intitulée :
« Pour une reconnaissance publique de l'association "La Demeure" et la garantie d'un nouveau lieu d'ici décembre 2025 »

Renens, le 3 novembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 19 juin 2025, Lucie Mauch, Marie Schneider et consorts ont demandé ce qui suit à la Municipalité:

- de reconnaître officiellement l'utilité publique de "La Demeure" et son rôle comme accueil de jour pour adultes en situation de sans-abrisme et d'isolement ;
- de se coordonner activement avec les communes de Lausanne et Prilly, afin de garantir la continuité du projet ;
- de s'engager à soutenir concrètement, d'ici décembre 2025 au plus tard, la recherche et la mise à disposition d'un lieu pérenne, accessible et adapté pour maintenir les activités de "La Demeure".

Réponse de la Municipalité

Le site de Malley, aux limites communales de Lausanne, Prilly et Renens, est un site stratégique du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) appelé à s'urbaniser autour de la gare de Malley. Ce site est en transformation depuis 2010 et se construit, depuis lors, tant au nord de la gare de Malley que du côté du lieu-dit « Malley-Gare ».

Des analyses de pollution ont dû être réalisées sur le secteur du lieu-dit « Malley-Gazomètre », entraînant un report de ce volet du projet.

Ce laps de temps a permis à la Fabrique de Malley, structure intercommunale fondée en 2019 par les Villes de Renens et Prilly qui vise à coordonner le développement urbanistique de Malley, de proposer une animation transitoire de la friche restante. Plusieurs associations (O'Chap, la LIG, Axecycle, la Galicienne et ses jardins perchés et les Lents) se sont installées dès 2021 sur le site de la Malleytte, aménagé à cet effet pour une durée limitée de 3 ans. Cette période a été prolongée d'un an et se termine fin novembre.

C'est ainsi que "La Demeure" est installée depuis 2021 sur la friche de Malley, suivant une convention passée avec les deux communes partenaires au sein de la Fabrique de Malley, sur un terrain en main lausannoise et situé à Prilly. Il s'agit d'un projet de l'association les Lents, visant à offrir un espace pour encourager la mixité sociale, au travers de trois axes (selon leur document de présentation) : *l'implication individuelle dans une démarche collective, le développement de la puissance d'agir en fonction des profils de chaque individu et l'ouverture à des carrefours entre pratiques artistiques, sociales et thérapeutiques afin de se reconnaître autrement que par son statut social.*

Au fil du temps, cet espace s'est trouvé très utilisé par des personnes en situation de grande précarité, sans logement, parfois sans statut légal. Pour faire face à ces situations et aux doléances des autres associations et des riverains, les quatre femmes qui animent ce lieu, en grande partie bénévolement, ont élaboré différentes solutions pour adapter les lieux aux besoins des usagères et des usagers.

Elles ont mobilisé plusieurs partenaires qui ont offert différentes prestations, à savoir une distribution alimentaire par l'association Solid'ère, une permanence sociale et médicale assurée par Médecins du monde, des soutiens pour les personnes souffrant d'addiction par la Fondation ABS, des centres d'animation lausannois (la FASL), des cours de français par l'association Franc-Parler et des cours d'alphanétisation par l'association Lire et écrire, un soutien et des échanges sur la situation des personnes sans-abris avec les lieux d'hébergement d'urgence de Lausanne tels que le Sleep-in, une expertise et un soutien direct par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), des mesures d'occupation par l'association Embelli'mur, un soutien et des conseils de l'Espace Saint-Martin/ Neo-martine, un soutien et un appui financier par le BLI (Bureau Lausannois pour les Immigrés). Cette liste n'est pas exhaustive et montre une forte capacité de mobilisation et de collaboration de "La Demeure".

Au cours des derniers mois, des difficultés sont apparues sur la friche. Celles-ci peuvent notamment être attribuées à la situation des usagères et usagers. D'autres difficultés sont liées à l'organisation des différents collectifs occupant la place.

"La Demeure" s'est trouvée au cœur de ces ennuis, parfois accusée d'en être la cause, ce qui explique la relation tendue avec les autorités. La Fabrique de Malley a très régulièrement organisé des séances avec les occupant.e.s de la friche, et s'est souvent trouvée en difficulté pour faire face à ces tensions. La Municipalité de Renens reconnaît que la présence de "La Demeure" était plutôt de nature à révéler la précarité des personnes fréquentant ce lieu, qu'à en être à l'origine. En outre, le service de la Cohésion sociale est allé à plusieurs reprises les rencontrer, pour des échanges informels et voir comment les soutenir. Le secteur Intégration a soutenu leurs activités notamment par une subvention de la Commission Intégration Suisses Etrangers (CISE).

Etant arrivée au terme de la période d'utilisation de la friche, "La Demeure", à l'instar des autres associations, doit rendre le terrain au propriétaire en vue de préparer la transition de ces espaces en un quartier de ville.

La Municipalité peut donner les réponses suivantes aux demandes de l'interpellation :

La Municipalité reconnaît les activités de "La Demeure" comme étant d'utilité publique, sachant qu'elle répond aux besoins de personnes en situation de grande précarité. Elle reconnaît le travail d'accueil et de création de lien social, réalisé en grande partie par des bénévoles. Bien qu'elle admette ne pas être en mesure de donner une suite aux constats formulés - notamment pour la reconnaissance des personnes accueillies - elle leur témoigne sa reconnaissance pour le travail accompli et les liens entretenus avec les autorités des communes responsables.

La Municipalité n'est actuellement pas en mesure de proposer un nouveau lieu à "La Demeure". Au vu des tensions autour du site, des enjeux sécuritaires et des problématiques sociales qui s'y entremêlent, elle entend prioritairement pacifier le lieu, accompagner l'émergence du nouveau quartier et soutenir les riverains.

Afin de fournir un soutien, la Municipalité propose de participer à la recherche de fonds lancé par l'association Canopy, nouvelle appellation du projet de "La Demeure", par un montant de CHF 1000.- (pris sur le fonds des activités sociales).

Pour conclure, la Municipalité a pu constater que les personnes en grande précarité se manifestent surtout dans les centres urbains, concentrant ainsi les enjeux humains et urbains sur un nombre restreint de communes. Il n'existe malheureusement que peu de solidarité intercommunale sur ces questions, ce qui entraîne une répartition inéquitable de la charge lorsqu'il s'agit d'apporter des réponses concrètes.

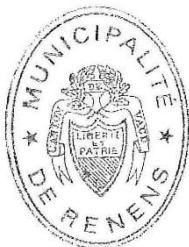
Ces réponses ne se limitent pas à un engagement financier tel que prévu (partiellement) par la péréquation, cela nécessite des forces de travail, des locaux et une communication régulière. C'est pourquoi la Municipalité évoquera cette thématique dans le cadre de la conférence des affaires sociales, comme elle l'a régulièrement fait pour les hébergements d'urgence. Elle rappellera à cette occasion que si chaque commune contribue à la mise en place de solutions pour faire face à la précarité, cela permettrait de réduire les tensions dans l'espace public.

Dans ce contexte, la Municipalité continue également sa collaboration régulière avec la commune de Lausanne sur les questions d'hébergement d'urgence.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mmes les Conseillères communales Lucie Mauch et Marie Schneider intitulée « Pour une reconnaissance publique de l'association La Demeure et la garantie d'un nouveau lieu d'ici décembre 2025 ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

